

SCP Xavier de LOSTALOT et Alain DUTEL

Commissaires Priseurs Associés
352 rue Faventines 26000 VALENCE

N° TVA Intracommunautaire : FR88341414191
Tél : 04,75,56,58,27 - Fax : 04,75,55,26,61
Internet : interencheres.com - Email: judiciaire@encheres-valence.com

Liste pour la vente du lundi 24 avril 2017

Ordre	Désignation	Estimation
1	1 table carrée pied central, plateau résine + 2 fauteuils tressés, pieds alu	10/15
2	10 fauteuils alu et tressé plastifié	80/100
3	10 fauteuils alu et tressé plastifié	80/100
4	5 tables pliantes plateau résine à décor sérigraphié	50/60
5	1 meuble stratifié noir	5/10
6	2 banquettes skai noir : - Longueur : 120 cm et 95 cm	50/70
7	4 parasols + 3 pieds de parasol	40/50
8	1 pan de rideau tissu marron + 2 pans de voilage + 1 plante factice	20/30
9	1 congélateur armoire LIEBHERR à 1 porte, façade laquée	60/80
10	1 lave vaisselle inox à capot COMENDA (fuite d'eau annoncé)	200/250
11	1 machine à granita 3 postes (dont 1 hors service) SENCOTEL GB320 sur support roulant	120/150
12	1 tour réfrigéré inox 3 portes avec dossier, groupe intégré, Longueur : 200 cm	300/350
13	1 table inox avec dossier, Longueur : 118 cm	70/80
14	1 plonge inox 2 bacs avec dossier et 1 égouttoir, Longueur : 160 cm	120/150
15	1 étagère murale barreaudée en inox, Longueur : 80 cm + 1 étagère murale inox, Longueur : 160 cm	15/20
16	1 placard bas en inox à 2 portes coulissantes, Longueur : 190 cm + petite vaisselle	150/180
17	1 vitrine à boisson réfrigérée IARP EIS 315C, logotisée LIPTON ICE TEA	150/180
18	1 piano inox AMBASSADE, 4 feux vifs, 1 plaque fonte, 1 four électrique, 1 compartiment chauffe assiette, Longueur : 100 cm	250/300
19	1 hotte inox à 4 postes, Longueur : 200 cm (escargot incorporé)	150/200
20	1 tour réfrigéré inox FAGOR à 3 portes, groupe intégré, Longueur : 180 cm	300/350
21	1 vitrine réfrigérée modèle SCU 1220 volume net 144 litres	100/120
22	1 petite étagère alu 2 niveaux + 1 extincteur dioxyde 2 kg	5/10
23	2 stores dépliant sur pieds métal blanc, Longueur : +/- 3ML	250/300
24	3 pans de rideau tissu marron avec tringle	10/15
25	1 petit diable + 1 marchepied + balais + 1 extincteur 6L eau	10/15
26	2 tables basses rondes en métal + 2 lampes de table	20/30
27	2 tables basses carrées en métal (dont 1 sans plateau verre)	10/15
28	1 vase en tressé	10/15

Ordre	Désignation	Estimation
29	14 fauteuils gondole tressé plastifié	50/60
30	4 banquettes skai noir, Longueur : 100 cm	80/100
31	1 banquette double face skai vert, Longueur : 110 cm (un pied à refixer)	50/60
32	6 fauteuils gondoles skai marron	80/100
33	1 chaine hifi YAMAHA avec 3 enceintes + 1 table de mixage LD LAX 4.1	30/40
34	1 cave à cigare "cloche"	20/30
35	1 lot de verres publicitaires	15/20
36	6 tables basses rondes en métal	40/50
37	4 guéridons ronds, pied alu + 6 pieds alu + 2 plateaux ronds + 1 guéridon pied et plateau alu	40/50
38	4 tables 2 couverts plateau stratifié, pied central alu	40/50
39	4 pieds de parasol + 3 parasols tissu écru + 1 petit parasol logotisé	80/100
40	14 fauteuils gondole tressé plastifié	50/60
41	1 vélo d'appartement	15/20
42	1 chevalet et des ardoises logotisées + petite verrerie publicitaire	10/15
43	7 chaises bois assise skai noir	20/25
44	12 chaises bois paillées	60/80
45	12 chaises bois paillées	60/80
46	6 fauteuils gondoles skai marron	80/100
47	2 paires de voilage blanc	20/30
48	1 boule à facettes	10/15
49	1 petite plancha gaz	30/40
50	1 portant à vêtements métal noir	10/15
51	1 lave main inox	20/30
52	1 plonge inox 1 bac avec égouttoir et dosseret, Longueur : 140 cm	120/150
53	1 licence IV n° 26-821 (3 derniers numéros difficilement lisibles, sous réserve, sous réserve du caractère transférable) dépendant de la liquidation judiciaire SARL ALPAL sise au 12 place du Marché 26200 MONTELIMAR. L'adjudicataire fera son affaire personnelle du transfert de la licence IV conformément au règlement administratif et de police en vigueur en la matière. Notamment : - Il déclare satisfaire aux conditions administratives et de police pour obtenir une licence, être âgé de plus de 18 ans et être ressortissant français ou de la CEE. – Ne pas être incapable majeur ou avoir été astreint à certaines condamnations excluant de la capacité d'exploiter un débit de boissons. Il s'engage à effectuer la déclaration de mutation d'une part auprès de la Mairie du lieu d'exploitation et d'autre part auprès de la Préfecture de la Drôme compétent en la matière. Le transfert d'une commune à une autre dans le département sera possible uniquement sous réserve d'acceptation du transfert par Monsieur le Préfet de la Drôme. L'adjudicataire déclare avoir eu connaissance de ces conditions particulières et reconnaît ne pouvoir exercer aucun recours contre la liquidation Judiciaire ou le commissaire-priseur.	5000/5500